

“Raisons de la création de la Communauté Européenne de Défense” dans Jeune Europe (1954)

Légende: In 1954, an article published by the journal Jeune Europe explains the reasons for the creation of the European Defence Community (EDC) and presents its historical milestones from a diachronical perspective.

Source: La Communauté Européenne de Défense ... Pourquoi, dans Jeune Europe. 1954, No 23, p. 6. Historical Archives of the European Union 2013, Villa Salviati – via Bolognese 156, I-50139 Firenze – Italy, AD 000045.

Copyright: Archives historiques de l'Union européenne

URL:

http://www.cvce.eu/obj/raisons_de_la_creation_de_la_communaute_europeenne_de_defense_dans_jeune_europe_1954-fr-9c62b343-6110-4b12-b5bb-e949729d190d.html

Date de dernière mise à jour: 09/12/2013

6 — JEUNE EUROPE

La Communauté Européenne de Défense...

POURQUOI ?

TROIS faits et deux questions :
LES FAITS : le déclin de l'Europe — la menace soviétique — le danger d'une renaissance du militarisme allemand.

DEUX QUESTIONS : Un réarmement européen efficace est-il nécessaire? — Est-il possible de maintenir indéfiniment l'Allemagne sous le statut d'occupation ?

1) LE DECLIN DE L'EUROPE.

Les deux guerres meurtrières qui l'ont ravagée ont singulièrement diminué le poids de l'Europe dans le monde. Nos divers pays ne sont plus à la mesure du monde du XX^e siècle. L'ère des nations est close. L'ère des grands ensembles, des grands marchés et des Etats continentaux commence. De même que l'invention du canon a fait éclater le cadre trop étroit de l'Etat féodal, l'explosion de Hiroshima a sonné le glas de l'Etat national.

2) LA MENACE SOVIETIQUE.

Depuis 1939, l'impérialisme soviétique s'est annexé la Lituanie, la Lettonie, l'Estonie, ainsi que des territoires étendus aux dépens de la Pologne, de la Finlande, de la Roumanie, de l'Allemagne, de la Tchécoslovaquie, de la Chine et du Japon. Dans sept « démocraties populaires », la Russie a installé des gouvernements satellites soutenus par l'Armée Rouge, sans parler de la Corée du Nord. Les dirigeants communistes ont fomenté des guerres civiles en Grèce, en Indochine, en Malaisie, en Birmanie et en Indonésie — sans parler de la Chine.

Ce que n'avaient pu faire l'obstruction de l'U. R. S. S. à l'O. N. U. (50 vetos au Conseil de sécurité), ni le coup de Prague, le blocus de Berlin, l'agression contre la Corée du Sud l'ont réalisé : le monde libre a pris conscience de la menace que faisait peser sur lui un bloc de 800 millions d'hommes, et l'Europe occidentale a mesuré sa faiblesse face au bloc militaire, économique et politique constitué par l'U. R. S. S. — avec ses 175 divisions — ses satellites, entre lesquels ont été signés, de 1945 à 1949, vingt-quatre pactes d'assistance mutuelle.

A supposer même qu'il n'y ait à l'Est aucune intention agressive, un tel déséquilibre des forces constitue un moyen de pression politique redoutable. Ainsi il faut mettre l'Europe en état de se défendre, et d'abord de décourager à

que possible vers l'Est, afin d'établir un système militaire en profondeur. Il faut donc défendre le sol allemand. Etait-il concevable qu'on le défendit sans la participation des Allemands, dont les contingents étaient, par ailleurs, nécessaires pour réunir les 55 divisions réclamées par le Commandement Atlantique et les généraux français.

3) LE DANGER D'UNE RENAISSANCE DU MILITARISME ALLEMAND.

Au cours des cent cinquante dernières années, les forces armées dont disposait en pleine souveraineté l'Etat allemand ont été constamment mises au service d'une politique de conquête et d'hégémonie. Les dangers que comporterait la renaissance d'une armée nationale allemande et d'un Etat-major allemand, dont on connaît l'influence prédominante outre-Rhin sur le pouvoir civil, seraient encore accrus, dans la conjoncture présente, par la division de l'Allemagne, des rêves de reconquête s'ajoutant aux rêves d'hégémonie. Situation qui risquerait d'être fatale à la démocratie allemande, encore fragile, et à la paix.

Ainsi pouvons-nous répondre aux deux questions que nous avons posées plus haut : sans contribution militaire allemande, il n'est pas possible d'assurer efficacement la défense de l'Europe, dont le réarmement est à la fois une nécessité militaire et une nécessité politique. Si le déséquilibre des forces entre l'Est et l'Ouest ne venait poser avec une certaine urgence les problèmes du réarmement allemand, celui-ci n'en serait pas moins inévitable, l'Allemagne réclamant, au nom de l'égalité des droits, une souveraineté militaire qu'elle obtiendrait tôt ou tard.

CET INEVITABLE REARMEMENT ALLEMAND DOIT ETRE CONTROLE. COMMENT ASSURER EFFICACEMENT CE CONTROLE ?

— IL NE FAUT PAS RETOMBER DANS LES ERREURS DU PASSE.

La contrainte s'est toujours révélée à l'expérience inapplicable : elle provoque une réaction nationaliste et ne survit pas à la mésentente entre les Alliés. Ainsi est-on passé des 100.000 hommes de von Seeckt à la Wehrmacht de Hitler.

— IL FAUT DONC SE TOURNER VERS UNE SOLUTION NEUVE :

Elle consiste à substituer à la surveil-

De la peur à la sécurité

Juin 1950. — L'invasion de la Corée du Sud, concrétisant la menace d'agression qui pèse sur les nations occidentales, pose en termes nouveaux le problème de la défense de l'Europe.

Septembre 1950. — Réunis à New-York, les ministres des Affaires étrangères spécifient que « l'Allemagne devait être mise à même de contribuer à la défense de l'Europe occidentale ».

Tous les Etats membres, à l'exception de la France, approuvèrent le principe de la participation allemande.

24 octobre 1950. — M. Pleven, alors président du Conseil, propose un plan de création d'une armée européenne démocratiquement contrôlée, avec participation allemande.

Février 1951. — Le gouvernement français soumet aux représentants de la Belgique, de l'Italie, de l'Allemagne et du Luxembourg un mémorandum établi sur les bases du plan Pleven, prévoyant la fusion progressive des armées nationales en une armée européenne. Le 24 juin 1951, un rapport intérimaire sur la création d'une armée européenne est signé par les délégations de la Conférence de Paris.

20 février 1952. — La Chambre française adopte par 327 voix contre 287 un ordre du jour énumérant les conditions posées par le gouvernement français à la C.E.D.

25 février 1952. — A Lisbonne, le Conseil atlantique approuve le traité et propose aux pays membres du N.A.T.O., ainsi qu'à ceux de la C.E.D., des accords réciproques de garantie.

27 mai 1952. — Le traité est signé à Paris par les représentants des six pays.

19 mars 1953. — La Chambre des députés de la République fédérale d'Allemagne ratifie le traité.

19 mai 1953. — Le gouvernement britannique soumet aux pays membres de la C.E.D. un projet d'accord étroit entre la future Communauté et la Grande-Bretagne.

23 juillet 1953. — La Chambre néerlandaise ratifie le traité.

26 novembre 1953. — La Chambre belge ratifie le traité.

20 janvier 1954. — Le Sénat néerlandais ratifie le traité.

12 mars 1954. — Le Sénat belge ratifie